



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le onze juillet à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 01/07/2024

Date d'affichage : 01/07/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 13
- votants : 7

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 17
- procurations : 9
- **nombre total de voix exprimées : 26**

#### Etaient présents :

Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Gilles ROBERT, Franck VILLEMAIN.

#### Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Sylvie LE HIR, Boris LOICHOT, Daniel PRIEUR, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Christelle VUILLEMIN.

#### Etaient absents :

Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Christian MOREL, Alexandre PANTEL, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON.

#### Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,  
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Denis LEROUX,  
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,  
Daniel PRIEUR a donné pouvoir à Anthony CUENOT,  
Charles SCHELLE a donné pouvoir à Gilles ROBERT,  
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,  
Christelle VUILLEMIN a donné pouvoir à Cédric BÔLE.

Mme Dominique Mollier a été élue secrétaire.

Les membres du bureau **approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.**

Les membres du bureau **approuvent le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité (6 juin 2024).**

**Objet : DE2024-20 : Sécuriser les habitats et espèces remarquables, étude naturaliste et cartographie des habitats des forêts et milieux associés du Doubs franco-suisse**

### Contexte de l'action

Le Conseil National de Protection de la Nature a demandé une étude pour renforcer les aires protégées du territoire lors de la candidature du Parc naturel régional (PNR). Le patrimoine naturel de la région, riche en biodiversité, subit des pressions d'urbanisation, d'activités économiques et de changements climatiques. Les espaces forestiers de la vallée du Doubs, notamment, sont concernés par ces enjeux.

### Objectifs de l'action

- **Études complémentaires** : Réaliser des études naturalistes détaillées des sites patrimoniaux en collaboration avec les partenaires institutionnels.
- **Protection réglementaire** : Évaluer la nécessité de mesures de conservation supplémentaires pour les habitats et espèces identifiés.
- **Stratégie Nationale des Aires Protégées 2020-2030** : Contribuer à la stratégie nationale en visant 10% de protection forte au niveau national.
- **Base de connaissance** : Disposer d'une cartographie et d'une connaissance précises des habitats et espèces pour justifier les choix possibles de protection.

### Descriptif de l'action

L'action consiste en la sécurisation des habitats et espèces remarquables, en partenariat avec la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (BFC), et comprend plusieurs étapes :

1. **Identification du périmètre d'étude** : Basé sur la ZNIEFF de type 1 « Doubs Franco-suisse ».
2. **Définition du cahier des charges** : Pour choisir les taxons et la zone d'étude en lien avec l'étude ONF en cours.
3. **Recrutement d'un bureau d'étude** : Pour réaliser les inventaires de la flore, de la faune et la cartographie des habitats.
4. **Propositions de protections** : Déterminer les outils de protection les plus adaptés.
5. **Restitution** : Présentation des résultats aux élus du PNR et à la DREAL BFC fin d'année 2025.

### Partenaires et ressources

- Office National des Forêts de Franche-Comté
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté (DREAL BFC)
- Conservatoire Botanique National de Franche-Comté
- Communes concernées

### Budget

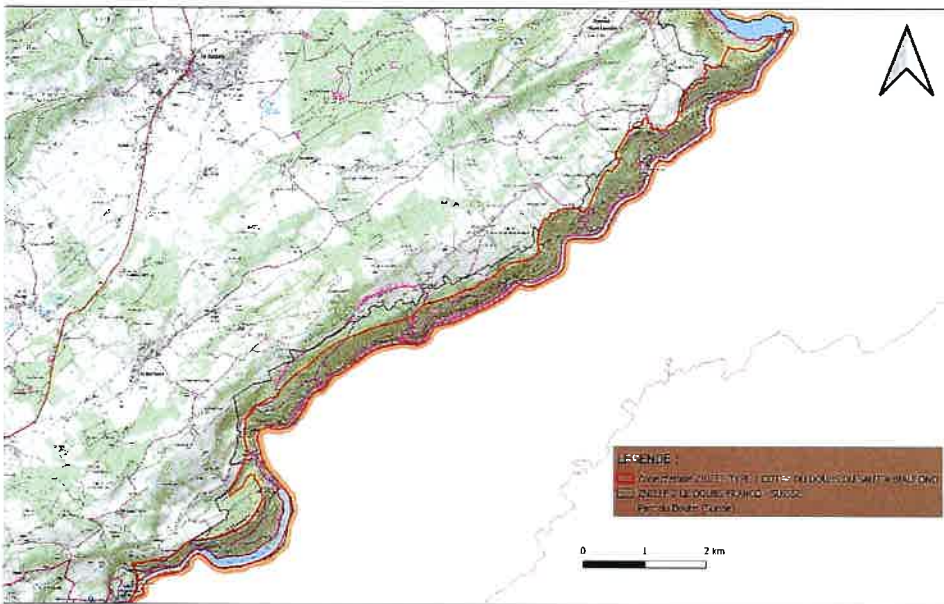
- **Dépenses d'investissement** : 50 000 € TTC
- **Recettes** : 50 000 € (DREAL BFC)

### Conclusion

Cette action vise à renforcer la protection des habitats et espèces remarquables dans la vallée du Doubs, en se basant sur des études approfondies et une collaboration étroite avec divers partenaires. Elle s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées 2020-2030 et de la mesure 1.1.1 de la Charte et contribue à la préservation durable du patrimoine naturel du PNR.

### Carte

Carte de localisation de la zone d'étude sur le Doubs Franco-suisse



Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 50 000 € ;**
- **A signer les actes relatifs à l'engagement de cette action ;**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses relatives à cette action et à signer les marchés.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 26</b>	<b>Exprimés (en voix) : 26</b>
<b>- pour : 26</b>	<b>- abstention : 0</b>
<b>- contre : 0</b>	<b>- ne prend pas part au vote : 0</b>

Pour extrait certifié conforme,  
le Président  
Denis LEROUX